

**Pour la construction concertée d'une politique culturelle
sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes**

Compte-rendu de la rencontre du lundi 10 octobre 2016 à la Comédie de Saint-Etienne.

Le lundi 10 octobre 2016, plus de 350 acteurs du spectacle vivant et représentants des collectivités territoriales de la Région Auvergne Rhône-Alpes¹ se sont réunis à la Comédie de Saint-Etienne pour ouvrir un débat et un dialogue sur la concertation des politiques culturelles sur le territoire. Cette journée était organisée par **la Plateforme des acteurs du spectacle vivant en Auvergne Rhône-Alpes** qui réunit 18 syndicats, fédérations et réseaux du spectacle vivant de la Région et s'est donnée pour objectifs de susciter la mise en œuvre d'une concertation pérenne entre acteurs artistiques et culturels et responsables publiques en charge des politiques culturelles.

Alors que les réformes territoriales de 2015 ont redessiné les nouvelles grandes Régions et ont doté le champ culturel d'une compétence partagée et d'une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat, les politiques culturelles résultent encore trop peu souvent de concertations associant les différents niveaux d'action publique et les acteurs concernés.

Une nécessité pourtant, et même une obligation inscrite désormais dans la loi LCAP. Si d'autres grandes Régions ont ouvert le dialogue, ce processus à l'automne 2016 n'était pas encore été engagé en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est pourquoi *La Plateforme* a suscité cette rencontre à laquelle **Florence Verney-Carron**, Vice-Présidente Culture et Patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes participait le matin, marquant ainsi un premier signe d'ouverture. Son intervention était précédée de celle du maire de Clermont-Ferrand, **Olivier Bianchi**.

Ces deux interventions ouvraient la matinée de cette journée. Voici les principaux éléments à en retenir :

1 - La concertation de la politique culturelle à l'échelle d'une ville : l'exemple des assises de la culture de Clermont-Ferrand, par Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand

Pour Olivier Bianchi il y a une grande effervescence culturelle sur le territoire auvergnat qui gagne à être connue, tout comme celle du territoire rhône-alpin. Il y a besoin de mieux se connaître dans cette nouvelle grande Région et de se fédérer sur des enjeux de coopération et de mutualisation. Il appelle ainsi de ses vœux la concertation dans cette période de grandes mutations. C'est la bonne « « recette » indispensable pour ne pas travailler à côté sans se connaître.

L'exemple des Etats généraux de la culture de Clermont Ferrand a porté sur des propositions sur différents grands domaines liés à la culture. Dans une démarche de démocratie participative la parole a été donnée au public, aux citoyens, aux professionnels. Plus de 3000 personnes ont participé à cette démarche qui permet aujourd'hui l'écriture d'un schéma concerté de développement culturel et la candidature de la Ville au titre de capitale européenne de la culture. En conclusion Olivier Bianchi indique qu'après 30 ans de développement quantitatif, au moment de la crise financière, il faut revenir à considérer la Culture comme un élément essentiel du bien commun et du vivre ensemble.

¹ L'assistance provenait des différents territoires de la Région (10% d'Auvergne, 40 % de la Métropole de Lyon et 50 % des autres territoires de Rhône-Alpes), les acteurs culturels présents représentaient les différents champs artistiques du spectacle vivant (46 % du Théâtre/marionnettes, 35 % de la musique - aux 3/4 musiques actuelles, du monde et du jazz, 10 % de la danse et 9 % arts de la rue et du cirque.

60% des structures culturelles présentait relevait d'équipes artistiques, 32 % de lieux de création et diffusion et 8 % de festivals.

Enfin 12 % de cette assistance représentaient des collectivités territoriales (élus et services culturels)

2 - Les nouvelles orientations en matière de politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par Florence Verney-Carron, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Pour Florence Verney-Carron cette journée est un marqueur important. Elle a pu mesurer les attentes et incompréhensions du secteur suite à ces 9 mois de nouvelle gouvernance. La fusion des régions a entraîné la mise en œuvre d'un état des lieux et nécessite de trouver une nouvelle identité. Le foisonnement artistique a structuré la Région depuis des années. La nouvelle Région a désormais de nouvelles responsabilités dans un contexte budgétaire contraint qui oblige de faire évoluer le fonctionnement qui était en cours jusqu'ici. Ce temps de réflexion s'est avéré nécessaire. Aujourd'hui elle peut annoncer que les grands axes de la nouvelle politique culturelle seront de **favoriser la création** et de **veiller à l'équité territoriale** avec une attention plus particulière aux équipes artistiques, à la danse contemporaine, au cirque et aux arts numériques.

Florence Verney-Carron a assuré être attentive à suivre le dialogue avec les acteurs culturels et en a confié la mission au Directeur de la Culture, François Duval.

Quelques questions / réponses lors des échanges avec la salle et Florence Verney -Carron :

Budgets culturels CDDRA ? Ils seront réintégrés dans le budget du service culture

Calendrier CTAP et commissions culturelles ? FVC demande à François Duval de le mettre en place

Budget 2017 ? Budget doit être sanctuarisé l'an prochain (sur le montant 2016)

« Le transfo » quel devenir ? Le désengagement de l'Etat est vécu comme un signe par la Région. Le dossier est à l'étude

Les aides au fonctionnement maintenues (vers aides aux projets ?) ? Le sujet est en débat, réflexion en cours

Le devenir des scènes régionales ? Vers un élargissement et une redéfinition

Conseil et comité d'experts ? Remise à plat (évoque le contrat ambition région).

Europe ? Sans réponse

Numérique quelle politique de soutien ? Pas de politique de saupoudrage. Politique pensée autour du numérique

Quel projet de société, quel projet culturel au fond ? Importance de la culture dans cette région. FVC se bat pour que la culture y ait toute sa place : productrice d'une vitalité économique et de douceur de vivre. Cette première année est difficile en raison d'un certain nombre de choses incompréhensibles mais l'important c'est qu'il y ait une vice-présidence. Un nouvel exécutif a été élu pour voir les choses de manière différente que par le passé.

Sur la production ? Demande d'une implication des établissements plus importante dans le domaine de la production et surtout la production déléguée.

A la suite de ces deux premières interventions **Claude Patriat** a décrypté les évolutions législatives et institutionnelles de ces dernières années touchant aux politiques publiques de la culture.

3- Présentation et enjeux des mutations institutionnelles induites par les réformes territoriales et la Loi LCAP relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, par Claude Patriat, professeur émérite de Science politique à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Bourgogne

Pour Claude Patriat nous sommes au bout d'un processus qui fait suite à une spirale de réformes de l'Etat et des politiques publiques qui déstabilisent aujourd'hui le Ministère de la Culture tel qu'il a été fondé. A l'origine de ce bouleversement la constitution de la LOLF (Loi Organique relative aux lois de finances – 2001) puis la RGPP (Révision Générale des politiques publiques – 2007) devenue MAP (Modernisation de l'Action Publique en 2012). Nous sommes passés d'une logique du « don » à une logique de résultat, cette « modernisation de l'Etat » conduisant à évaluer les politiques publiques par une culture de résultat.

Le Ministère de la Culture est transformé dans ces modes de fonctionnement et vit une véritable révolution. Le processus de décentralisation permet la reconnaissance officielle des collectivités publiques dans leur investissement dans la culture (investissement majoritaire depuis de nombreuses années). Avec un nouveau découpage régional, les 3 lois MAPTAM affirment le rôle des collectivités, instaurent la mise en œuvre de CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique), obligatoires selon une périodicité fixée, et rétablissent la clause générale de compétences. C'est une révolution car pour la première fois le champ culturel est inscrit dans la Loi comme une compétence partagée et une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat. L'Etat accepte « officiellement » de partager cette compétence culturelle (sans transfert financier). On assiste, dans ce transfert de capacité depuis plusieurs années, à la perte de pouvoir du Ministère de la Culture et à une dépolitisation des politiques culturelles avec le risque que celles-ci deviennent de simples « boîtes à outils » sans contenu.

Pour conclure Claude Patriat rappelle que l'Article 4 de la Loi LCAP portant sur les Labels et leur cahier des charges implique également les collectivités territoriales. C'est une reconnaissance et un droit de contrôle, une nouvelle politique collaborative. Dans ce contexte la concertation doit être un combat. Dans cette période de transition, c'est un processus qui tâtonne et qui se cherche.

Pour clore la matinée après quelques échanges avec la salle, un temps est consacré à l'expérience de concertation mise en œuvre dans la Région Grand-Est.

4 - Exemple de mise en œuvre de concertations de politiques culturelles publiques dans la Région du Grand-Est par Jeff Benignus, collectif 20 janvier (interview filmé)

Le collectif 20 janvier réunit artistes, citoyens, acteurs culturels la Région Grand-Est. Dans cette grande Région le processus de concertation a avancé avec la mise en place d'un Conseil Culturel initié par l'exécutif régional. Dans cette intervention Jeff Benignus en a présenté les contours, les risques du devenir de ce Conseil Culturel qui pourrait n'être qu'une coquille vide et les questions telles que le mode de désignation des représentants à ce Conseil Culturel qui se posent aujourd'hui.

Les débats de l'après-midi ont repris avec l'intervention d'Hélène Guicquéro, Directrice adjointe de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sur la nouvelle organisation.

5- Fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes > redéfinition et réorganisation des interventions de l'Etat au niveau du nouveau périmètre, par Hélène Guicquéro, Directrice Adjointe de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, directrice du Pôle création, médias et industries culturelles de la direction régionale des affaires culturelles

Hélène Guicquéro a recensé les principaux changements de l'organisation de la DRAC suite à la fusion. Les grandes modifications touchent essentiellement à l'organisation de la Direction dans l'objectif de donner de la cohésion. Aux côtés du Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Michel Prosic), une équipe de direction avec trois grands pôles : pôle action culturelle et territoriale, pôle création, médias et industries culturelles, pôle architecture et patrimoine. Dans une transversalité permanente le travail de fusion des régions consiste à harmoniser sans dénaturer, dans une même équité- budget de 1 pour 10 entre les deux régions. La Drac maintient la proximité avec les acteurs et les accompagne.

Concernant la Loi LCAP, celle-ci retrace bien ce qu'a été le ministère de la culture toutes ces décennies. En premier lieu le soutien à la création puis à la diffusion. Sur le dernier volet, dont parlait Claude Patriat (Article 4), il y a partage du travail sur le terrain avec les collectivités et un rapport collégial. Le nouveau chantier des politiques publiques consiste notamment à l'accompagnement sur les réseaux professionnels, la structuration à plusieurs niveaux de collectivités. Nous devons être dans la structuration. Pas dans un empiement. C'est ce que permet la concertation

Sur le budget : la pré-notification n'annonce pas de coupe budgétaire pour 2017. Le budget 2016 a augmenté tout le long de l'année (+ 5%). Il est « soclé » pour 2017. Les grands objectifs sont : l'accompagnent des jeunes et de la jeune création (cirque et danse plus appuyé ainsi que les musiques actuelles). Autres grands sujets de la DRAC : les résidences et la question des labels, les ateliers de fabrique artistique. Le maillage du territoire par l'accompagnement de ces lieux interstices.

Avec les collectivités territoriales l'accompagnement de l'action culturelle et l'attachement à la valeur de la création. Travail suivi également avec les départements.

A la fin de cette intervention François Duval, Directeur Culture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est intervenu de la salle pour annoncer son souhait de rencontrer les partenaires sociaux et de lancer une collaboration dès le mois de novembre avec la DRAC, la Plateforme et les collectivités. Un Rendez-vous sera fixé pour novembre, il s'y engage.

Hélène Guicquéro donne son accord pour la DRAC et approuve cette perspective de dialogue conjoint. Elle ajoute que le bon niveau de dialogue à l'avenir sera la CTAP dont le Préfet est membre de droit. La Loi indique que les CTAP doivent traiter de la culture.

La suite de cette après-midi de présentations et de débats s'est déclinée avec une présentation des problématiques budgétaires du secteur et de sa fragilisation d'une part et avec des exemples de coopérations porteurs de projets culturels et collectivités réussis d'autre part.

6- Problématiques du financement public et de la fragilisation du secteur par La Plateforme des Acteurs du Spectacle Vivant en Auvergne-Rhône-Alpes par Olivier Desmaris du groupe raccor, Sandrine Mini du groupe des 20 et Camille Chabanon de la Fevis et par les représentants des salariés du secteur (Christophe Jaillet CGT spectacle)

Nous souhaitons, au nom de la Plateforme, vous communiquer quelques chiffres inquiétants, voire alarmants, concernant le financement public du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces chiffres mériteraient d'être détaillés et explicités car une baisse, en soi, peut être porteuses de nombreuses réalités très diverses.

Néanmoins, lorsque ces baisses concernent les différents échelons territoriaux et touchent l'ensemble des secteurs artistiques du spectacle vivant et l'ensemble de ses acteurs, il y a, nous semble-t-il, de bonnes raisons de nous inquiéter.

Les Villes, tout d'abord :

Nous nous limiterons à quelques exemples qui nous semblent frappant :

- **Grenoble** : Moins 600 000 euros de subventions en 2015 et à nouveau en 2016

Dont :

Moins 200 000 euros en 2015 pour la *MC2* (répercussion sur la subvention du Conseil Régional : moins 30 000 euros)

Moins 430 000 euros en 2015 pour *LES MUSICIENS DU LOUVRE* (répercussion sur la subvention du Conseil Régional : Moins 101 000 euros)

Moins 50 000 euro en 2016 pour *LE TRICYCLE* (et reprise en régie municipale de deux théâtres) (répercussion sur la subvention du Conseil Régional : Moins 3000 euros)

- **Décines** :

LE TOBOGGAN: moins 220 000 euros en 2016 > *licenciements / suppression de spectacles*

- **Vienne** :

LE THEATRE DE VIENNE : moins 100 000 euros en 2016 (répercussion sur la subvention du Conseil Régional : Moins 14 000 euros) > *licenciements / suppression de spectacles*

- **Lyon** :

Moins 7 % pour le budget de la culture sur une période de 4 ans de 2015 à 2018

Exemple :

Moins 400 000 euros pour *LES SUBSISTANCES* sur une période de 4 ans de 2015 à 2018

> *obligation de redéfinition du projet*

- **La Métropole de Lyon** :

Moins 6% du budget culture en 2016 et à nouveau en 2017

Situation guère plus radieuse au niveau des départements :

Réduction des budgets 2016 dédiés à la culture dans les Départements

de l'Ain (-10%)

de l'Allier (-14%)

de l' Ardèche (-17%)

du Cantal (- 15%)

du Puy-de-Dôme (- 3,2%)

du Rhône (- 3,5%)

de la Savoie (- 10%)

de Haute-Savoie (- 9%)

Exemple le plus inquiétant dans :

l'Ain

Moins 600 000 euros sur le budget culture en 2016

(Suppression des aides au fonctionnement / Réductions aides aux Cies (Quidams, Passaros, Arnica) aux lieux (Artphonèmes, aux scènes labellisées, aux festivals (Les Temps Chauds)

La situation en Région Auvergne-Rhône-Alpes a de quoi également inquiéter

Moins 10% en 2016 sur le budget global de la culture (décisions de la commission culture en mai et juillet 2016)

Réductions tous azimuts, toutes esthétiques, tous types de structures, toutes types de missions

- Equipes artistiques : moins 400 000 euros pour près de 50 compagnies /ensembles /producteurs collectifs artistiques

- Festivals toutes esthétiques : pour 11 festivals, moins 66 000 euros

- les Budgets consacrés à la médiation sont également impactés :

Exemple : moins 23 000 € pour le programme « Culture et santé »

- Volet culture de la Politique de la Ville :

Exemple : moins 43500 euros sur les actions menées sur le territoire de Vénissieux

- Budget de soutien à la mobilité internationale : moins 75% du budget alloué pour la diffusion des artistes de la région (FIACRE international)

- Crédits dédiés aux structures d'enseignement artistique :

Exemple : - 20% pour les structures d'enseignement en musiques actuelles

- Subventions aux agences culturelles régionales : en 2016, moins 175 000 pour le Transfo, moins 100 000 euros pour l'ARALD, moins 63 000 euros pour la Nacre.

Cet inventaire n'est malheureusement pas exhaustif

Notre alerte ne concerne pas seulement les réductions budgétaires, mais aussi :

La remise en question de la liberté de diffusion et de programmation dans certains équipements, en particulier dans le réseau des théâtres de ville (Saint-Priest, Roanne, mais aussi plus récemment Vaulx-en-Velin, Décines) avec des conséquences sur l'emploi et les moyens de diffusion et de production artistique, et ceci, alors que la liberté de diffusion et de programmation est inscrite dans le texte de la Loi sur la Liberté de Création Artistique (LCAP) adoptée par le Parlement en juillet 2016.

Les limitations mises à l'offre artistique par l'état d'urgence, notamment dans le secteur des Arts de la Rue

Depuis les attentats, et les prolongations successives de l'état d'urgence, nous constatons une sur-sécurisation et une forme de privatisation sécuritaire de l'espace public allant à l'encontre des formes artistiques libres prônées par les arts de la rue... Concrètement, depuis quelques mois, les spectacles d'arts de la rue sont malmenés, déplacés, redimensionnés, censurés, voire annulés. Ces annulations en cascade accroissent la fragilisation d'un secteur important du spectacle vivant, de ses emplois et de ses structures économiques. Cela participe à une régression inacceptable des libertés d'expression, de circulation et de création dans l'espace public. Dans ces conditions alarmantes nous voulons alerter l'ensemble des acteurs culturels et nous serons plus que jamais mobilisés pour que les arts de la rue et le vivre ensemble dans l'espace public continuent d'exister.

7 - Des processus d'implantation de projets artistiques et culturels, illustrations avec un acteur culturel et un(e) élu(e)/responsable culture de collectivité autour de 3 grands thèmes :

La production

Transe Express – La Gare à Coulisses représentés par les artistes : **Brigitte Burdin**, fondatrice de la compagnie ancienne co-directrice de la Gare à Coulisses et **Eleonore Guillemaud**, nouvelle co-directrice de la Compagnie Transe Express et de la Gare à Coulisses et un élu : **Jean Serret**, président de la CCVD - Communauté de Communes du Val de Drôme et maire de Eurre (26)

S2M (Scène de Musiques Actuelles) *Le Marché Gare* et *le Périscope* à Lyon, *l'Épicerie Moderne* à Feyzin et *Bizarre !* à Vénissieux s'associent autour d'un projet partagé de SMAC (Scène de Musiques Actuelles) en préfiguration. Représentés par **Pierre Dugelay**, directeur du Périscope, **Sophie Lacroix** Responsable du service Création et diffusion artistique Ville de Lyon et **Isabelle Piot** Responsable du pôle Culture de la ville de Feyzin

La mobilité sur le territoire ou à l'international

Le Centre Culturel de Rencontres d'Ambronay représenté par **Daniel Bizeray** directeur du Centre Culturel de Rencontres d'Ambronay sur Le projet Eemerging : insertion professionnelle des ensembles émergents à l'échelle européenne (aides européens)

Le Dôme, scène conventionnée d'Albertville, et l'Espace Malraux, scène nationale de Chambéry représentés par leur directrice **Fabienne Chognard** (Albertville) et **Marie-Pia Bureau** (Chambéry) présentent la pratique de la coopération sur un territoire et interrogent les modes de travail avec les partenaires en zones de montagne.

La présence sur le territoire

CCN (Centre Chorégraphique National) de Rillieux-la-Pape.*Au Bord du vif* projet chorégraphique et photographique mené en 2014 et 2015 par Yuval Pick et Sébastien Erôme à Rillieux-la-Pape présenté par **Olivier Perry** administrateur général du CCNR, et **Rémy Féminier** Responsable du service culture et action internationale de la Ville de Rillieux-la-Pape

Theatre Le Bastringue à Cosne d'allier (03). Projet de théâtre en milieu rural présenté par **Michel Durantin**, comédien metteur en scène et directeur du Théâtre le Bastringue et de la Cie Le P'Tit Bastringue avec **Samuel Monce**, Directeur Général des services de la Mairie de Cosne d'Allier et co-responsable de l'association "CLE" (collective locale d'ébullition). Il a été le porteur du projet Théâtre Le Bastringue à Cosne d'allier et avec **Fabien Granier**, ex administrateur du Footsbarn Theatre, aujourd'hui co responsable de l'association CLE avec Samuel Monce.

8 - Conclusion et perspectives de La Plateforme des Acteurs du Spectacle Vivant en Auvergne-Rhône-Alpes

Cette journée de réflexion, de dialogue et d'échange était une première pierre à la construction concertée d'une politique culturelle sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Quelques pistes de conclusions de la journée ont été rapportées en fin d'après-midi au regard des interventions de la journée :

- La Plateforme sera attentive à saisir la perche tendue d'un prochain rendez-vous initié par la région par la voix de François Duval qui a pleine mission sur ce sujet comme l'a annoncé la vice-présidente dans la matinée. A ce titre la Plateforme se propose d'être l'interlocuteur privilégié des collectivités et de l'état pour travailler à l'organisation et la mise en œuvre de ce processus.
- La Plateforme sera être extrêmement vigilante à la mise en œuvre des nouvelles orientations de politiques culturelles formulées par la Vice-Présidente. Ces orientations ne sont que des grandes lignes insuffisamment précises. Il faudra notamment voir comment se concrétise le soutien à la création.
- La Plateforme sera également attentive à la mise en œuvre du grand volet sur l'équité territoriale, avancée par la Région et par la DRAC. Il s'agit d'un sujet sur lequel tous les échelons de collectivités doivent pouvoir réfléchir ensemble sans oublier les acteurs.